

## « Que signifie être franc-maçon et républicain dans le cadre de la nouvelle Europe ? »

### A. République et franc-maçonnerie.

Pour certains la juxtaposition des deux termes : « franc-maçon et républicain » est un pléonasme tant est ancrée l'idée que les valeurs de la République et les nôtres se rejoignent pour ne pas dire ne font qu'un. Une idée loin d'être partagée. Les maçons républicains sont même minoritaires au sein de la vieille Europe ou La Grande Loge d'Angleterre et les obédiences affiliées tiennent le « haut du pavé mosaïque », pour ce qui est du nombre de Loges et de frères (on ne parle pas ici de mixité...) Pour autant, la place qu'occupe la franc-maçonnerie – celle qui laisse à ses membres la liberté de croire ou de n'y pas croire et qui se veut « a-dogmatique »- n'est pas anecdotique, une des différences étant l'attachement de notre ob.° à la laïcité. Cette laïcité-là résultant des batailles d'idées qui ont enflammé les esprits dans les pays du vieux continent depuis la fin du XVIIIème siècle jusqu'au début du XXème... Le rationalisme, l'anticléricisme, avec la lutte menée pour une école libre de toute mainmise du religieux, et la proclamation de la neutralité de l'Etat, garant de la liberté de conscience, face aux religions et aux pratiques religieuses cantonnées à la sphère privée, sont autant de combats philosophiques qui ont été assumés par une avant-garde maçonnique très active à l'époque en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne...

Mais si les idées et les valeurs véhiculées par les maçons républicains français ont essaimé dans de nombreux pays, malgré le terrible coup d'arrêt que le fascisme et le communisme leur ont porté, la nature des régimes politiques de la plupart d'entre eux n'est pas pour autant devenue républicaine.

Faut-il que la maçonnerie libérale soit le vecteur d'un prosélytisme républicain pour que triomphe la République dans des pays qui, aujourd'hui, n'en veulent pas ? Peut-on même espérer convaincre les maçons espagnols, néerlandais, suédois, danois ou belges, entre autres, d'être chez eux les avocats du régime républicain ? Ces pays n'ont pas attendu la France pour instaurer une démocratie et pour développer les valeurs et les droits qui l'accompagnent. Et l'Union européenne fait explicitement référence dans ses traités à la déclaration universelle des droits de l'homme, elle-même inspirée par la Déclaration de 1789. Mais dans ces pays où fonctionnent des régimes de monarchie parlementaire, les tenants de la république sont largement minoritaires.

Sont-ils pour autant imperméables aux idéaux de la République ? La partie n'est pas gagnée... mais l'évolution du monde est peut-être en train de donner des arguments sérieux aux promoteurs des valeurs républicaines, aux premiers rangs desquelles on peut placer la laïcité.

En effet, la montée des intégrismes religieux et du communautarisme peuvent favoriser l'émergence dans nos sociétés occidentales, de courants favorables à une « neutralisation » des Etats et des services publics pour tout ce qui touche au « affaires du ciel. Car il est vrai que le communautarisme par exemple, qui est à l'opposé de l'idée républicaine, peut devenir pour beaucoup de citoyens un reposoir, remettant au goût du jour les réformes menées en France il y a un siècle pour séculariser la vie publique.

Il s'agit de défendre et de promouvoir un concept plus jeune que jamais, à savoir le principe de Laïcité. Tel peut être le sens de notre engagement maçonnique dans le cadre de la nouvelle Europe.

### B. La laïcité à la française est-elle soluble dans l'Union européenne ?

Les fondements philosophiques de cette Europe restent assez flous et ne font aucune référence au concept de laïcité tel qu'on le connaît dans notre pays. En revanche les fondements philosophiques de la laïcité sont clairement définis par Henri Peña Ruiz qui dit :

*La laïcité permet de réaliser l'autonomie intellectuelle de chacun d'assurer l'égalité de tous dans tous les registres : juridique, politique, éthique, symbolique et de promouvoir par les institutions politiques le seul intérêt commun.*

L'Europe évolue au rythme des différents traités et accords vers une conception plus politique, mais sans que soit débattue au niveau européen l'idée de laïcité des Etats. Jusqu'à ce que surgisse le projet constitutionnel européen et que plane la menace d'une remise en cause de cette laïcité. Les débats ont porté entre autres sur les valeurs qui fondent l'Europe. La formule retenue dans le préambule a été finalement ; « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'Etat de droit...

etc. »

Compte tenu des statuts dont bénéficient les religions dans de nombreux pays européens, la question de la séparation des Etats et des religions n'a pas été évoquée.

Prudemment, le traité constitutionnel mentionnait dans son article I-52 :

« 1- *L'union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres.*

2- *L'union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.* »

Enfin, dans l'article II-70, l'Union reconnaît à toute personne le « *droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.* »

Mais le projet de constitution est muet sur le droit à la contraception et à l'IVG que l'église catholique a réussi à faire retirer aux Polonais, aux Irlandais, aux Portugais et aux Maltais ou sur le droit au divorce, mais, plus encore sur le droit de tous les enfants à bénéficier d'un véritable enseignement laïque.

La « Laïcité à la française » est un concept peu répandu en Europe. La plupart des nations « ouest européennes » ont soit une « religion officielle », comme en Angleterre, soit des religions publiques comme en Allemagne où chaque citoyen est tenu de contribuer au financement des quatre religions luthérienne, calviniste, catholique ou juive, sauf à s'exclure de ces communautés religieuses. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, récemment intégrés à l'Union européenne, le régime républicain présente partout un masque mal le vide idéologique créé par la chute du communisme. En réaction à l'interdiction des religions imposée par le communisme, les populations ont été la proie facile des églises de nouveau prospères et politiquement très actives. L'exemple de la Pologne, qui a servi de laboratoire à Karol Wojtyła pour ce retour du religieux est, à cet égard, éloquent : la plupart des lois sociales y ont été amendées ou abolies : primauté de l'homme, chef de famille, sur la femme, suppression de l'avortement, concordat avec le Vatican, gestion des mariages par l'église, etc.

Si on analyse l'Europe sur le critère de la laïcité fondé sur trois valeurs essentielles que sont la liberté absolue de conscience, la tolérance réciproque et la solidarité, on pourrait penser qu'elle les respecte.

### C. Les moyens de promouvoir l'idéal laïque en Europe.

Les francs-maçons républicains ont un rôle important à jouer pour la diffusion en Europe des idéaux laïques. Mais il est nécessaire d'agir de façon concertée et de définir une stratégie à plusieurs niveaux pour une tâche qui sera de longue haleine.

Agir de façon concertée, unir les maçons républicains européens est la première des actions à mener. A cet égard, la création en cours de l'Espace Maçonnique Européen -E.M.E.- est une bonne chose. La déclaration signée à Istanbul le 28 octobre 2005 par 24 obédiences ou fédérations nationales maçonniques qui vise à créer une association européenne pour « **obtenir une représentation permanente auprès des instances de l'Union européenne** » précise qu'elle a dans ses objectifs : « **la promotion de la laïcité entendue comme une liberté absolue de conscience et séparation institutionnelle des cultes et des Etats.** »

Pour les adeptes d'un humanisme universel, il peut sembler incongru que subsistent et se créent quantité de chapelles maçonniques nationales.

La Franc-maçonnerie libérale doit dépasser les clivages nationaux et s'unir pour devenir le laboratoire européen de la laïcité. L'Espace Maçonnique Européen devra être le creuset qui enfantera d'une maçonnerie européenne...

Se contenter d'être une ONG auprès de l'Union européenne ne suffit pas (il faut noter qu'il serait aussi très intéressant d'être représenté auprès du Conseil de l'Europe). Il est important de définir une stratégie à trois niveaux :

- auprès de la Commission européenne et du Parlement européen
- auprès des pays de l'Europe de l'ouest
- auprès des nouveaux membres de l'Union européenne.

Il faut donc que nous soyons performants en créant au sein des institutions européennes des « relais laïques » capables d'expliquer, d'argumenter et de convaincre pour que les valeurs que nous portons soient comprises et reprises par le plus grand nombre de pays de l'Union. Cette action est à conduire sans état d'âme auprès des sphères dirigeantes sans états d'âme.

Aux francs-maçons républicains de démontrer le bien-fondé de cette philosophie.

## **Conclusion**

Mais les francs-maçons de la GLMU doivent aussi songer à défendre les idées laïques face à ceux, nombreux, qui rêvent d'une « nouvelle laïcité », c'est-à-dire d'une organisation de la société en une juxtaposition de communautés. Il est probable que dans les prochaines années nous soyons amenés à reprendre le flambeau qu'avaient tenu nos aînés. La République laïque, que nous pensions universelle et solidement ancrée dans les esprits de tous nos concitoyens, demeure fragile et nécessite une attention de tous les instants.

**La laïcité est une idée plus que jamais d'actualité.** Garde-fou contre les totalitarismes religieux, elle est une éthique qui fait honneur à l'esprit humain. Elle garantit le libre jeu social en laissant chaque citoyen face à ses convictions, loisible de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion, et préserve les institutions publiques de toute mainmise partisane. Elle est un concept qui peut aujourd'hui mieux qu'hier être compris et adopté par les courants progressistes dans les autres pays européens. Elle est l'ouvrage que les francs-maçons doivent sans cesse remettre sur le métier. Elle donne du sens à la quête du maçon républicain. Car La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

Ni dogmatique, ni intégriste, elle est l'expression de la tolérance et vise la construction d'un espace de liberté et d'égalité des droits.

J'ai dit.